DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU SAMEDI 18 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-07 : Débat d'orientation budgétaire 2026.

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 22 avril 2026. La convocation du conseil d'administration avait été faite 10 avril 2026 Le nombre des membres en exercice : 17 Présents : 14 Absents : 03 Représentés :0 Total des votes : 14 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le samedi 18 avril 2026 à 09h53, le conseil d'administration s'est réuni dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Salazie sous la présidence de Mme Sidoleine PAPAYA. **Présents :** Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Landry HOAREAU, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mme Fany LEBRETON, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN **Absents** : Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND **Absents excusés représentés** : **Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le.....24 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics sont tenus d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a renforcé les dispositions relatives à ce débat en accentuant l'information des administrateurs.

Désormais, au sein des CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, ce document a pour objet de présenter les informations nécessaires permettant aux administrateurs de débattre des orientations budgétaires qui prévaudront à la préparation du budget de l'exercice 2026.

Il est proposé au conseil d'administration de débattre de ces lignes directrices budgétaires pour 2026 à partir du rapport présenté.

Le conseil d'administration :

Vu l'article L.2312-1 du code général de la collectivité territoriale ;
Vu l'article 107 de la loi n ^{0} 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires 20262026 annexé ;

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires constitue une étape obligatoire de la procédure budgétaire ;
CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté aux membres du Conseil d'Administration ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre acte de la tenue du débat.

Décide :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité 14 voix pour :**

ARTICLE 1 : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté.

ARTICLE 2 : Dit que le rapport d'orientations budgétaires 2026 est annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Mme Ghislaine BONHOMME

Pour copie conforme,
La Présidente,

COMMUNE DE SALAZIE
CCAS

Mme Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SALAZIE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. CONTEXTE GENERAL 2025

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

C. ANALYSE RETROSPECTIVE

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS POUR 2026

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

III. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCES AUX DROITS

IV. CONCLUSION

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

PREAMBULE :

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics sont tenus d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a renforcé les dispositions relatives à ce débat en accentuant l'information des administrateurs.

Désormais, au sein des CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, ce document a pour objet de présenter les informations nécessaires permettant aux administrateurs de débattre des orientations budgétaires qui prévaudront à la préparation du budget de l'exercice 2026.

I. CONTEXTE GENERAL 2025

Le CCAS en tant qu'acteur social de proximité, a un rôle essentiel dans le développement social du territoire, l'accompagnement et le soutien de ses administrés.

Le CCAS développe différentes activités et missions orientées vers les populations les plus démunies: familles en difficultés, les personnes exclues de tout dispositifs d'aides, les personnes âgées et en situation de handicap.

Les missions du CCAS :

- Accueil / écoute / orientation et accompagnement des publics en difficulté (au travers d'une permanence également et d'interventions sous forme d'enquêtes sociales).
- Attribution d'aides financières et alimentaires destinées aux personnes en rupture de revenus et rencontrant de grosses difficultés à faire face à certaines charges.
- Aides au branchement en eau/ électricité
- L'amélioration de l'habitat

Pour rappel, les dépenses et recettes 2025 devraient en prévision se répartir comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	675 636,11 €	546 329,26 €
INVESTISSEMENT	10 431,04 €	13 967,93 €
TOTAL BUDGET	686 067,15 €	560 297,19 €

Le compte administratif provisoire pour 2025, fait apparaître le résultat suivant :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2025	RESULTAT REPORTE 2024	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	675 636,11 €	546 329,96 €	-129 306,15€	394 922,40 €	**265 616,25 €**
INVESTISSEMENT	10 431,04 €	13 967,93 €	3 536,89 €	2 145,87 €	**5 682,76€**
TOTAL BUDGET	686 067,15 €	560 297,89 €	-125 769,26 €	397 068,27 €	**271 299,01 €**

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025 se sont chiffrés **à 546 329,96 €** composées comme suit :

❖ **Chapitre 70 : Prod. Services, domaine, ventes diverses : 2 007,99 €**

- Concessions cimetières 1 207,99 €
- Remboursement par des tiers : 800,00 €

❖ **Chapitre 74 : Dotations et participations : 536 854,88 €**

- Subvention communale d'un montant de **400 000,00 €**
- Subvention du département **59 500,00 € :**
 - 40 000,00 € (Soutien aux projets d'aides d'amélioration de l'habitat en faveur des bénéficiaires du RSA, acompte de 80%)
 - 3 500,00 € (Distribution colis alimentaire aux plus démunis acompte de 70%)
 - 16 000,00 € (Solde – Amélioration de l'offre en matière de l'aide alimentaire)
- Subvention ASP **22 354,88 € :** Agence de Service et Paiement – Contrat PEC)
- Subvention de l'Etat **55 000,00 € :**
 - 35 000.00 € ((FNADT-FRR)
 - 20 000.00 € (FNFS – Fonds National France Service)

❖ **Chapitre 042 : Produits spécifiques : 7 467,09 €**

- Des recettes d'ordre : quote-part subvention transférable **7 467,09 €**

- ***002 : Résultat reporté de l'exercice 2024 sur 2025 qui s'élève à 394 922,40 €***

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont chiffrées à **675 636,11 €** composées comme suit :

❖ **Chapitre 011 : Charges à caractère général : 123 810,97 €**

Pour 2025, les dépenses relatives au chapitre 011 se sont élevés à 123 810,97 €

❖ **Chapitre 012 : Charges du personnel : 268 613,67 €**

Les dépenses relatives à la rémunération du personnel en 2025 se sont chiffrés à **268 613,67 €** soit une légère diminution par rapport à 2024(-1,4%). Cette diminution s'explique par la fin de droit d'indemnisation d'allocation chômage.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

❖ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 283 211,47 €**

- Les dépenses relatives aux aides sociales facultatives en 2025 (**283 207,65 €**)
 - Aides à l'installation compteur CISE et EDF (1 500,00€)
 - Autres secours d'urgence (700,00 €)
 - Aides financière alimentaires (150,00 €)
 - Aides financières aux personnes en difficultés (48 050,70 €)
 - Aides voyage pour études (2 550,00 €)
 - Aides voyage sportifs (900,00 €)
 - Aides financières à la mobilité (1 050,00 €)
 - Aides financières à la formation (600,00 €)
 - Aides financières frais mortuaires (12 310,00 €)
 - Aides financières à l'amélioration légère à l'habitat (48 198,66 €)
 - Pour l'amélioration habitat personnes RSA (58 974,96 €)
 - Aides à l'amélioration légère à l'habitat PDT (108 223,33 €).

- Soit **3,82 €** pour les charges exceptionnelles correspond au paiement des arrondis (PAS) du prélèvement à la source des agents ;

B. SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Les recettes d'investissement pour 2025 se sont chiffrées à **13 967,93 €** composées :

❖ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 8 000,00 €**

- Département : **8 000,00 €** subvention local alimentaire (solde)

❖ **Chapitre 10 : Fonds divers et réserves : 5 967,93 €**

- Etat : **5 967,93 €** FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

- ***001 : solde d'exécution positif reporté de l'exercice : 2 145,87 €***
-

2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 2025 se sont chiffrées à **10 431,04 €** composées :

❖ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 2 963,95 €**

- Matériels informatiques : **916,28 €**
- Matériel de bureau : **1 044,66 €**
- Travaux d'aménagement du local alimentaire : **749,02 €**

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

- Matériel de téléphonie : **253,99 €**

❖ **Chapitre 040 : Opérations d'ordre transf. entre sections : 7 467,09 €**

- Reprise financement antérieur (subv. transférable) pour un total de **7 467,09 €**

C. ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2025

L'analyse rétrospective des résultats du compte administratif du CCAS met en évidence une situation globalement excédentaire sur la période 2021 à 2024. Ces excédents ont permis, à compter de 2022, de soutenir le financement des actions engagées dans le cadre du Pacte Social Territorial, notamment en matière d'amélioration de l'habitat, ainsi que le développement de nouvelles aides, dont l'aide au fossoyage, la création d'un service de distribution de colis alimentaires, et de renforcer les crédits alloués aux aides facultatives.

L'exercice 2025 présente toutefois un déficit en section de fonctionnement. Cette situation s'explique principalement par la non-perception de la subvention communale attendue, ainsi que par un décalage dans le versement de certaines recettes, notamment celles liées au PDT pour les demandes d'amélioration de l'habitat.

Malgré ce contexte, la situation financière du CCAS reste saine. La gestion budgétaire demeure maîtrisée, comme en témoigne le maintien d'un excédent global de 271 299,01 €, permettant d'assurer la continuité des actions engagées et de préserver les équilibres financiers de l'établissement.

COMPTE ADMINISTRATIF						
	Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
2021	372 653,40	404 724,69	**32 071,29**	10 850,64	49 735,27	**38 884,63**
2022	503 818,37	533 844,95	**30 026,58**	43 709,71	62 980,78	**19 271,07**
2023	535 976,15	726 495,13	**190 518,98**	46 868,16	67 892,85	**21 024,69**
2024	556 722,35	951 644,75	**394 922,40**	91 598,09	93 743,96	**2 145,87**
2025	675 636,11	941 252,36	**265 616,25**	10 431,04	16 113,80	**5 682,76**
2025 TOTAL RESULTAT D'EXECUTION : 271 299,01 €						

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS POUR 2026

En 2026, comme pour les années précédentes, le C.C.A.S aura pour priorité de mener à bien ses missions et d'offrir un service au plus proche des préoccupations des administrés.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pourraient s'élever à **928 232,75 €** constituées :

❖ **Chapitre 74 : Dotations et participations : 626 116,50 €**

COMMUNE	400 000,00 €
PDT	95 311,50 €
BRSA	10 000,00 €
ASP CUI	15 000,00 €
BVS SOLDE	10 500,00 €
AAP ALIMENTAIRE	1 500,00 €
MFS FNDT + FNFS	47 500,00 €
ALLER VERS LE PLUS PRECAIRES	22 680,00 €
CONSEILLER NUMERIQUE	23 625,00 €

❖ **Chapitre70 : Produits des services du domaines et ventes diverses : 1 500.00 €**

❖ Des concessions cimetière : **1 500,00 €**

❖ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 35 000.00 €**

❖ Des recettes d'ordre (subvention transférable) : **35 000.00 €**

❖ **002 Résultat reporté de l'exercice 2025 : 265 616,25 €**

❖ Reprise de résultat : **265 616,25 €**

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pourraient s'élever à **928 232,75 €** composées :

❖ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 140 000,00 €

Les crédits du présent chapitre connaîtront une légère hausse liée à la mise en place du local alimentaire et du projet bien vieillir à Salazie et au fonctionnement de la Maison France Services.

Chapitre 011		
Nature	**Libellé**	**Montant**
60622	Carburant	2 000,00
60623	Alimentation	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00
6068	Fournitures MFS	4 000,00
6078	Autres marchandises - AAP aide alimentaire	29 000,00
611	Contrat de prestation de service	17 000,00
61221	Matériel roulant (LOA)	5 500,00
61358	Locations mobilières	8 000,00
61551	Entretien et réparation matériel roulant	2 000,00
6156	Maintenance	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00
6184	Versement à des organismes	500,00
6228	Divers - Consultant	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00
6281	Concours divers (cotisations,...)	2 500,00
6288	Autres - BVS	35 000,00
	TOTAL CHAPITRE 011	**140 000,00**

❖ Chapitre 012 : Charges de personnel : 280 000,00 €

Une évolution de 1,60 % est prévue avec le recrutement d'un agent supplémentaire à la maison France service, de 2 contrats PEC, l'augmentation des charges CNRACL et des charges pour les contrat PEC ainsi que l'augmentation du SMIC.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

❖ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion 437 232,75 €**

Les crédits du présent chapitre seront répartis comme suit :

Chapitre 65		
Nature	**Libellé**	**Montant**
6541	CREANCES IRRECOUVRABLES	31 380,74
6542	CREANCES ETEINTES	586,80
65133	SECOURS D'URGENCE	20 000,00
65134	AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE	4 000,00
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION – PRELEVEMENT A LA SOURCE	100,00
6513401	AIDES ALIMENTAIRES	1 000,00
6513402	AIDES URGENCE PERSONNES EN DIFFICULTES	129 708,52
6513403	AIDES FINANCIERE VOYAGE ETUDE	2 500,00
6513404	AIDES FINANCIERES VOYAGE SPORTIF	1 500,00
6513405	AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE	1 200,00
6513406	AIDES FINANCIERES AMELIORATION HABITAT	116 256,69
6513407	AIDES FINANCIERES A LA FORMATION	1 000,00
6513408	AIDES FINANCIERES FRAIS MORTUAIRES	25 000,00
6513409	AIDE COMPTEUR CISE ET EDF	3 000,00
6513801	AUTRES SECOURS – PDT	100 000,00
	TOTAL DU CHAPITRE 65	**437 232,75**

❖ **Chapitre 67 : charges spécifiques : 1 000,00 €**

Les crédits prévus sur ce chapitre prendront notamment en compte des opérations de régularisation sur des titres de recettes antérieures.

❖ **Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 35 000,00 €**

Virement à la section d'investissement pour l'acquisition de logiciel et renouvellement de matériels informatiques et de nouveaux mobiliers.

❖ **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 35 000,00 €**

Le compte (6811) est utilisé pour enregistrer la dépréciation de la valeur des immobilisations incorporelles (telles que les brevets, licences, logiciels,) et corporelles (comme les bâtiments, machines, véhicules, mobiliers…) que l'établissement utilise sur plusieurs exercices. Cette dépréciation est reconnue à travers le processus d'amortissement, qui répartit le coût d'une immobilisation sur sa durée de vie utile estimée, reflétant ainsi sa consommation ou son usure au fil du temps.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement pourraient s'élever à **75 682,76 €** composées :

- **Chap 021 : Virement de la section de fonctionnement : 35 000,00 €**

Virement de la section de fonctionnement pour l'acquisition et renouvellement de matériels informatique et de nouveaux mobiliers.

- **Chapitre 040 (281…) : Amortissement des immobilisations : 35 000,00 €**

Le compte 28 est utilisé lors de dotation aux amortissements : chaque année, l'établissement enregistre une dotation aux amortissements pour ses immobilisations (machines, véhicules, matériel informatique, logiciels …), chaque année sont comptabilisés en dotation en dépense de fonctionnement et le compte 28 en recette d'investissement est crédité.

- **001 Solde d'exécution positif reporté : 5 682,76 €**

B- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pourraient s'élever à **75 682,76 €** constituées :

- **Chapitre 21: Amortissement des immobilisations : 40 682,76 €**

- Installations agencement, aménagement : 10 000,00 €
- Matériels informatiques : 20 682,76 €
- Autres immobilisations corporelles : 10 000,00 €

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 35 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

III. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCES AUX DROITS

❖ Un accompagnement renforcé des publics fragiles

En 2025, le CCAS a poursuivi son engagement en faveur des publics en situation de fragilité sociale, avec 430 ménages accompagnés dans le cadre des aides facultatives.
La répartition des décisions est la suivante :

- 405 demandes acceptées, soit 94 % ;
- 10 demandes rejetées, soit 2 % ;
- 15 demandes ajournées, soit 4 %.

Les situations accompagnées concernent principalement :

- les personnes vivant seules (181 ménages) ;
- les familles monoparentales (113 ménages) ;
- les couples sans enfant (76 ménages) ;
- les couples avec enfant(s) (60 ménages).

Par ailleurs, le CCAS a renforcé son action en matière d'accès aux droits avec :

- 370 accompagnements pour l'ouverture de droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) ;
- 21 domiciliations administratives (élections de domicile), contribuant à garantir l'accès aux droits des personnes sans domicile stable.

❖ L'accompagnement administratif et l'accès aux droits

Le CCAS occupe un rôle central dans l'accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives et sociales, contribuant activement à la lutte contre le non-recours aux droits ainsi qu'à la simplification des parcours des usagers.
À ce titre, il assure un accompagnement de proximité dans la constitution, l'instruction et le suivi de divers dossiers, notamment le microcrédit social, les dispositifs de mobilité (LADOM), les demandes de retraite, le chèque énergie, ainsi que les démarches liées aux déclarations de revenus. Le CCAS accompagne également les usagers dans l'accès et l'instruction de différentes demandes d'aides légales et dispositifs sociaux.
Cet accompagnement global participe à sécuriser les parcours administratifs des publics, à renforcer l'accessibilité aux droits et à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.

❖ Partenariats et actions de solidarité

❖ Aide alimentaire et urgence sociale

Le CCAS s'appuie sur un réseau de partenaires (Banque Alimentaire des Mascareignes, Croix-Rouge et associations locales) pour répondre aux besoins alimentaires des ménages les plus fragiles.
Dans un contexte marqué par le cyclone Garance, les dispositifs ont été renforcés, permettant la distribution de 1 640 colis alimentaires en 2025.
Des actions de sensibilisation à la nutrition ont également été mises en œuvre afin de promouvoir l'équilibre alimentaire et les bonnes pratiques de santé.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

❖ Lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre du partenariat avec la SPL Énergies Réunion, le CCAS a accueilli les administrés en situation de précarité énergétique et les a orientés vers le dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie).
Ce dispositif permet la réalisation de diagnostics à domicile et la mise en œuvre de solutions visant à réduire les consommations d'énergie des ménages.
En 2025, 10 situations ont été orientées, donnant lieu à des diagnostics et à l'accompagnement des foyers concernés.

❖ Amélioration du cadre de vie

En partenariat avec le Département, le CCAS a contribué à l'amélioration des conditions de logement des ménages :

- 46 dossiers financés dans le cadre du PDT ;
- 18 dossiers financés au titre du dispositif RSA.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), 5 dossiers ont été transmis à la CAF, les familles ayant été notifiées.

Ces actions participent à l'amélioration durable des conditions de vie et à la prévention des situations d'exclusion.

❖ Actions en faveur des seniors

Le CCAS développe des actions en faveur du bien vieillir en partenariat avec le Département, visant à prévenir l'isolement et à maintenir l'autonomie.
Des ateliers (numériques, mémoire) et des sorties culturelles ont été proposés afin de renforcer le lien social et le bien-être des personnes âgées.

❖ Perspectives 2026

Les orientations 2026 s'inscrivent dans une dynamique de consolidation et de développement de l'action sociale communale, autour de plusieurs axes structurants :

1. Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion sociale

- Consolider l'accompagnement des publics fragiles dans leurs démarches administratives et sociales ;
- Lutter contre le non-recours aux droits en développant un accompagnement de proximité ;
- Poursuivre la diversification des dispositifs d'accès aux droits (aides financières, démarches administratives, accompagnement numérique).

2. Renforcer les solidarités et les réponses d'urgence sociale

- Consolider les partenariats en matière d'aide alimentaire et d'intervention d'urgence ;
- Poursuivre les actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Développer les dispositifs de réponse aux situations de crise sociale.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

3. Améliorer le cadre de vie et l'autonomie des ménages

- Poursuivre les interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat ;
- Développer des actions de prévention en matière de santé, d'alimentation et d'énergie ;
- Renforcer les dispositifs favorisant le maintien à domicile des publics fragiles, notamment par la mise en place d'un portage de repas à domicile.

4. Vieillissement, handicap et inclusion

- Intensifier les actions en direction des seniors afin de favoriser le vieillissement actif et la lutte contre l'isolement ;
- Développer des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap, visant à renforcer l'accessibilité des services, l'autonomie et l'inclusion sociale ;
- Promouvoir une approche inclusive et transversale de l'action sociale sur le territoire.

IV. CONCLUSION

Le présent rapport d'orientations budgétaires met en évidence la poursuite de l'engagement du CCAS en faveur des publics les plus fragiles du territoire, dans un contexte marqué par des besoins sociaux toujours importants et une activité en constante évolution.
L'analyse de l'exercice 2025 fait apparaître une situation financière globalement maîtrisée, malgré un déficit ponctuel en section de fonctionnement, principalement lié à des décalages de versement de certaines subventions. Le résultat de clôture reste néanmoins excédentaire, garantissant la solidité financière de la structure et la continuité des actions engagées.
Pour l'année 2026, les orientations budgétaires traduisent une volonté de consolidation et de développement des dispositifs existants, avec une attention particulière portée à :

- l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours ;
- le renforcement des actions de solidarité et d'urgence sociale ;
- la poursuite des dispositifs d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat ;
- le développement des actions en faveur de l'autonomie, du vieillissement actif et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ces priorités s'accompagnent d'une adaptation des moyens humains et financiers, afin de garantir un service public social de proximité, réactif et efficient.
Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2026 s'inscrit dans une logique de responsabilité financière, de continuité des missions fondamentales du CCAS et d'adaptation aux besoins croissants des usagers.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE – 19 RUE DE L'EGLISE – 97433 SALAZIE
Tél : 02.62.47.62.84 - ccas.salazie974@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260418-2026-ccas-ca-07-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026